

## **Conseil supérieur de l'audiovisuel Collège d'autorisation et de contrôle**

### **Accusé de réception de la déclaration du service « Pensées plurielles » introduite par l'éditeur Jerhoum Haïssoune Soufiane.**

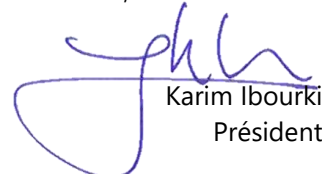
La déclaration du service « Pensées plurielles », introduite par Jerhoum Haïssoune Soufiane est soumise au Collège d'autorisation et de contrôle (ci-après « le Collège »). Il s'agit d'un service télévisuel non linéaire distribué sur internet.

En sa séance du 19 mars 2020, le Collège accuse réception de cette déclaration. Il acte qu'elle contient les informations requises par le décret coordonné sur les services de médias audiovisuels.

Le Collège rappelle à l'éditeur que les modifications apportées aux informations contenues dans sa déclaration doivent faire l'objet d'une notification au CSA.

Le Collège souhaite plein succès à l'éditeur dans ses activités audiovisuelles.

Fait à Bruxelles, le 19 mars 2020

  
Karim Ibourki  
Président